

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Christian DECERLE, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, Etablissement public dont le siège est situé à 1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE

Donne délégation à

Monsieur Vincent LAVIER, Secrétaire Général de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du Président de la Chambre régionale d'agriculture et sous sa responsabilité tous actes relevant du fonctionnement de la chambre d'agriculture :

à l'exclusion des nominations, promotions ou révocations des agents de la chambre ;

à l'exclusion de toute correspondance adressée au gouvernement, à des élus ou à des membres du corps préfectoral.

Un rendu compte trimestriel des principaux actes de la délégation sera adressé au Président de la chambre régionale.

Fait à Bretenière, le 15 mars 2019

Le Président de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté

Christian DECERLE